

ARRÊTE MUNICIPAL

N° ARR-24-011 : réglementant temporairement le stationnement et la circulation _ rue du Pressoir _ en agglomération

Le Maire de la Commune d'ERBRAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992, complété par l'arrêté du 8 avril 2002 « signalisation temporaire »,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu les besoins d'occuper le domaine public rue du Pressoir pour des travaux d'élagage.

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux d'élagage rue du Pressoir, effectués par les services techniques de la Commune, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation et le stationnement sur cette voie.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers pendant les travaux précités

ARRÊTE :

Article 1 - Du 26 février au 7 mars 2024 inclus, date prévisionnelle du début et fin de travaux dans la rue du Pressoir, en agglomération, la circulation sera interdite dans les deux sens sur cette voie :

- Entre le 3 et le 6 rue du Pressoir
- Entre le 13 et le 22 rue du Pressoir

Article 2 – En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement comme indiqué sur le plan joint à savoir :

- Déviation par la rue de la Gare - RD 14
- Déviation par la rue du Rocher - RD 40

Article 3 - Le stationnement sera interdit entre le 12 et le 22 rue du Pressoir.

Article 4 - La signalisation matérialisant ces prescriptions sera mise en place sous la responsabilité des services techniques de la Commune qui veilleront à préserver les droits des tiers.

Article 5 - toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 -La directrice générale des services de la commune d'Erbray, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Loire-Atlantique brigade de Châteaubriant, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A ERBRAY, le 13 février 2024
Madame Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

Publié et rendu exécutoire

Le 13 février 2024

Mme le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



ARR- 24 -011 - Plan de déviation suite à la fermeture temporaire de la rue du Pressoir

